



Bulletin municipal

N° 26 Avril 2015

SOMMAIRE

p.2 :

- Informations
- Rappels
- Rectificatif

p.3 :

- Après les départementales
- Bruit de voisinage (rappel)

p.4 :

- Nos joies et nos peines
- Permanences des maire et adjoints
- Le S.I.A.D.



La rue de la fontaine après travaux



L'EXPOSITION

« MON VOISIN A DU TALENT »

des 25 et 26 avril 2015

a réuni de nombreux artistes de notre village pour le plus grand plaisir des visiteurs.

INFORMATIONS

DÉCHETS VERTS

Une benne sera à votre disposition

le **jeudi 21 mai** 2015

le **jeudi 18 juin** 2015

de 8 h à 16 h

sur le parking de la salle polyvalente.

TRAVAUX PRÉVUS EN 2015 DANS LA COMMUNE.

- Réfection du sol des classes de l'école du centre.
- Rue de l'épinette Margot et impasse rue de la Fère.
- Mini stade de jeux pour enfants

ANIMATION AU GRAND MARAIS DE FLAVY-LE-MARTEL

« Le défi de Jessika »

À partir du 25 avril, Jessika pêchera sans interruption pendant au minimum un mois au domaine du Grand Marais. Venez la soutenir pour cette tentative de record qui sera relayé par FR3 et la presse locale.

RAPPELS

NUMÉROS D'URGENCE

17 : police ou gendarmerie

18 : pompiers

15 : S.A.M.U. (problème urgent de santé).

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Inscriptions des enfants nés en 2012

- le lundi 20 avril
- le lundi 11 mai
- le mardi 12 mai

à l'école du centre.

CALENDRIER DES FÊTES

MAI

8 mai Fête de la Victoire

8 mai Concours de Boules - A Nos Loulous

10 mai Brocante - Sporting Club FLAVY

16 mai Concours de Boules – La Boule Flavienne (Doublette)

17 mai Repas des Anciens Combattants (U.N.C)

27 mai Cérémonie Fête des Mères

JUIN

6 juin Fête des Familles organisée par « A Nos Loulous » -- Cérémonie à la stèle du Maréchal Leclerc

12 juin Assemblée Générale - Sporting Club FLAVY

13 juin Concours de Boules – La Boule Flavienne (Doublette)

18 juin Cérémonie Appel du 18 juin

20 juin Don du Sang (Petite Salle) - Association des Donneurs de Sang

20 juin Maison de Retraite – Association “L'Hirondelle” - Fête de l'Eté en musique et Brocante dans le parc

27 juin Kermesse des Ecoles Primaires

JUILLET

11 juillet Concours de Boules – La Boule Flavienne (Doublette)

13/14 juillet Fête Nationale

26 juillet Kermesse Centre de Loisirs sans hébergement – Familles Rurales

RECTIFICATIF

Dans l'agenda qui vous a été distribué en début d'année, un oubli nous a été signalé en page 13 – page qui rappelle l'ensemble des commerces que l'on trouve dans le village – que nous voulons corriger dans le bulletin municipal. Il s'agit de Julie Esthétique dont l'Institut est situé au 56 bis rue André Brulé.

APRÈS LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES,

QU'EST-CE QUI PEUT CHANGER ?

Les élections départementales qui viennent d'avoir lieu se sont traduites par un changement de majorité dans notre département.

Qu'est-ce qui peut changer pour les habitants de notre territoire ?

En 2014, sur un budget de fonctionnement de 504,9 millions d'euros, 432,2 étaient consacrés aux dépenses obligatoires : dépenses sociales (handicapés, personnes âgées, gestion du RSA) (55%), collèges (10%), gestion des agents (techniciens, ouvriers et service) (20%), voirie départementale, service d'incendie et de secours (4%), dépenses culturelles (archives, bibliothèques, musées...) (11 %).

Restaient 72,7 millions d'euros relevant des choix de l'ancienne majorité :

- 36,5 millions d'euros ont été consacrés aux transports scolaires des élèves de la maternelle au lycée. Pour les parents, ce transport était donc gratuit (seuls, cinq départements en France assuraient ce service). Cela a représenté une dépense de 900 euros par enfant par an.

Qui paiera demain ?

- 9,2 millions d'euros ont permis la création d'équipements sportifs, l'aide aux clubs, le soutien des associations culturelles (exemples : école de musique de la C32S, chorale Ars Canendi de Flavy...)

- 6,2 millions d'euros ont été attribués pour le soutien des entreprises (commerçants, artisans, agriculteurs) dans leur développement.

- 1,3 million d'euros ont été alloués aux bourses au bénéfice de nos étudiants

- Les emplois d'avenir ont été accompagnés (1300 dans le département)

Ces actions seront-elles reconduites ? L'avenir nous le dira...

Michel Lanco

BRUIT DE VOISINAGE (RAPPEL)

Extrait de l'arrêté Préfectoral du 10 avril 2000

PROPRIETES PRIVEES

Article 1er : Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit anormalement intense causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Article 7 : Les occupants de locaux, d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces lieux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces lieux.

Article 8 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables **de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

Les samedis **de 9h à 12h et de 15h à 19h**

Les dimanches et jours fériés **de 10h à 12h**.

Article 9 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 10 : Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, tels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolation acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

NOS JOIES ET NOS PEINES

Naissances

- 8 janvier : BOULANGER Arthur
- 9 janvier : LE BITOUX Loohan

Décès

- 7 janvier : Léopoldine MIGNOT
- 18 janvier : Ghislaine LEFEVRE
- 20 janvier : Julien LECOQ
- 26 janvier : Napoleao MEIRA LARANJEIRA
- 25 février : Irène LECOMTE
- 1er mars : Gilbert DESTREZ
- 14 mars : Simonne BLOT
- 15 mars : Jean WOZNIAK
- 12 avril : Pierre WASSELIN

PERMANENCES

MAIRE – ADJOINTS

(DE 9 H 30 À 11 H 00)

25 – 26 avril : Mme Andrée TATIN

2 – 3 mai : Mme Andrée TATIN
9 – 10 mai : Mme Danielle LANCO
16 -17 mai : Mme Marie GROGNET
23 -24 mai : Mme Marie GROGNET
30 – 31 mai : Mme Andrée TATIN

6 – 7 juin : M. Régis LEFÈVRE
13 – 14 juin : M. Patrick JULIEN
20 -21 juin : M. Éric VAN ISACKER
27 – 28 juin : Mme Danielle LANCO

4 – 5 juillet : M. Patrick JULIEN

29 – 30 août : Mme Andrée TATIN

S.I.A.D. (SERVICE INTERCOMMUNAL D'AIDE À DOMICILE)

Le S.I.A.D. propose :

- un service à domicile pour les personnes âgées et handicapées
- la livraison de repas
- une aide au montage de dossiers
- un service d'accompagnement pour les déplacements
- téléalarme

S'adresser au 58 avenue de la victoire 02480 Jussy

Tél. : 03 23 63 24 35

Horaires : lundi : 8 h – 18 h

mardi – mercredi – jeudi : 9 h – 18 h

vendredi : 9 h – 17 h

L'association Détente-Loisirs du S.I.A.D. organise un voyage en Autriche du 12 au 19 septembre 2015.

Tarif : 945 € par personne.

Au programme :

La Bavière (lac de Chiemsee, château royal de Louis II) - Innsbruck

Mines d'argent de Schwaz - Salzburg - Kitzbühel...

Programme détaillé et renseignements au S.I.A.D. à Jussy

RECRUTEMENT DANS LA GENDARMERIE

La gendarmerie recrute des hommes et des femmes, de 17 à 35 ans, de sans condition de diplômes à Bac + 5, dans les secteurs opérationnels, techniques et administratifs. Elle recrute aussi des gendarmes adjoints volontaires (17 à 26 ans), de nationalité française, ayant réalisé leur journée d'appel à la défense.

Le recrutement est ouvert jusqu'au 15 mai 2015. Les dossiers doivent être retirés au Centre d'information et de recrutement de la gendarmerie d'Amiens.

Tél. : 03 22 72 12 22

Courriel : cir.amiens@gendarmerie.interieur.gouv.fr